

DOCUMENT DE TRAVAIL Françoise de PANAFIEU 2008

La lutte contre le réchauffement climatique

1) Faits et chiffres

Les principaux émetteurs des effets de serre à Paris :

- Le bâti parisien consomme annuellement près de 35 000GWh d'énergie, soit l'équivalent d'une centrale nucléaire (chauffage, électricité, production d'eau chaude).
- Le transport (y compris aérien) des personnes (résidents, travailleurs, personnes en transit) correspond à 1,75 millions de tonnes de carbone.
- Le transport des marchandises (plus de 30 millions de tonnes de marchandises) génère plus de 1,75 millions de tonnes équivalent carbone.

L'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto constitue la première étape d'une politique internationale qui s'inscrit sur une plus longue période: réduire de moitié les émissions mondiales, afin :

- de contenir le réchauffement mondial à moins de 2°C d'ici la fin de ce siècle,
- de parvenir à une réduction par 4 des émissions des pays industrialisés d'ici 2050.

Afin d'honorer ses propres engagements d'ici la période 2008/2012, la France a engagé un certain nombre de décisions et travaux dont la mise en oeuvre du Plan climat, dont la validation a été effective en juillet 2004. Ce plan a été actualisé en novembre 2006.

On estime que les collectivités locales interviennent environ sur 12% des émissions des effets de gaz à effet de serre : au titre des bâtiments qu'elles gèrent, de l'éclairage public, des véhicules qu'elles utilisent, de leur politiques des transports et de valorisation des déchets, du chauffage urbain.

2) Evolutions problématiques

Le Plan gouvernemental « Climat 2004 » affirmait la dimension territoriale des actions à mener et demandait aux collectivités de mettre en place des Plans Climats Territoriaux. Ces plans doivent regrouper et rendre visible l'ensemble de ces politiques en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces Plans doivent comporter également un « volet adaptation » afin d'évaluer la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques.

- Or à ce jour, **le Plan Climat de la Ville de Paris n'a toujours pas été adopté**. On a certes assisté à la nomination d'un « expert », à la tenue « d'ateliers », à la tenue de quelques réunions de « concertation » dans certains arrondissements parisiens. Ce retard risque de perturber le futur débat dans la mesure où il aura lieu dans le cadre de la campagne des élections municipales.

- Par ailleurs, après un an d'enquête auprès de quinze collectivités dont Paris, l'ADEME a publié les résultats de son deuxième « **Bilan carbone** ». Ce document, réalisé fin 2006, fournit deux études : un bilan « territoire » et un bilan « patrimoine ». Le bilan patrimoine confirme la part importante de la consommation d'énergie (chauffage, électricité,..) de l'administration parisienne.

- Pour sa part, le bilan « territoire » a pour but d'évaluer l'ensemble des émissions générées par toutes les activités de Paris et de ses habitants. Il a permis de démontrer que **trois secteurs émettent à parts égales 80% du bilan global : la consommation énergétique des bâtiments**, le transport des personnes et le transport des marchandises. Le chiffre de la consommation d'énergie est extrêmement important. Il est en partie dû à une consommation énergétique élevée dans le bâti ancien mal isolé prépondérant à Paris. Le secteur tertiaire est aussi un grand consommateur énergétique de par son éclairage et l'apparition en masse de la climatisation. Or l'actuelle municipalité ne semble pas avoir de politique dans ce domaine.

3) Les objectifs

- Comme cela sera le cas en matière de lutte contre la pollution, la lutte contre le réchauffement climatique sera déclarée « cause de santé publique ». Il s'agit certes de préserver notre planète mais aussi de préserver la santé de nos concitoyens ; certaines études prospectives démontrent que le réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences importantes sur la santé de nos concitoyens et qu'il provoquerait une hausse assez franche de la mortalité hivernale (hypothermie, coup de chaleur, déshydratation, maladies cardiovasculaires, cérébro-vasculaires., respiratoires, métaboliques,..). A cela, il conviendra d'ajouter les risques liés à la contamination des systèmes de climatisation, à la multiplication des intoxications, à l'augmentation des risques parasitaires et infectieux.. Et le décès de près de 1200 Parisiens lors de la canicule d'août 2003 doit rester présent à nos esprits lorsque l'on parle de réchauffement climatique...

4) Premières idées à soumettre aux Parisiens

- Un comité réunissant Médecins, responsables du LHVP, Chercheurs, experts, associations assistera le Maire dans la définition des orientations générales pour l'amélioration de la qualité de notre environnement.

- Ce comité élaborera un projet de « charte de santé urbaine » qui sera adoptée dès le début de la mandature.- C'est sur la base de cette charte soumise pour avis aux conseils de quartier et aux conseils d'arrondissement que des objectifs

quantifiables seront fixés à l'Administration municipale ainsi qu'à l'ensemble des SEM et organismes subventionnés par la Ville de Paris.

- Aucune décision ne sera désormais prise sans que l'on ait mesuré son impact sur l'environnement. Aucune mesure en faveur de l'environnement n'est susceptible d'aboutir si elle n'est pas portée par une volonté politique forte. La politique en faveur de l'environnement n'est donc pas une affaire de spécialistes ; ce n'est pas non plus le monopole d'une partie de la classe politique. Ce doit être une politique transversale portée au plus haut niveau. Tous les domaines de la vie municipale seront désormais abordés et pas seulement ceux touchant aux domaines de la circulation et des transports. La lutte contre le réchauffement climatique c'est d'abord affaire d'urbanisme et notamment d'équilibre emploi habitat entre l'Est et l'Ouest de l'agglomération et à l'intérieur de Paris entre les quartiers Nord Est et Ouest de la Capitale.

Cela passe aussi par une politique de préservation et de développement des espaces verts : les bois de Boulogne et de Vincennes ainsi que les espaces non utilisés de la Petite Ceinture au Sud et à l'Est de la Capitale méritent un grand programme global.

Lutter contre le réchauffement climatique passe aussi par une politique ambitieuse en matière de politique de construction et d'amélioration de l'habitat. Il est absolument indispensable de limiter notre consommation d'électricité et de chauffage urbain. C'est sans nul doute dans ce domaine que nous pouvons agir rapidement. Cela passe :

- par l'encouragement et le développement de projets tels que ceux des Batignolles ou de la Place Rungis ;
- par la construction de logements à faibles besoins d'énergie ;
- par le conditionnement du versement des financements publics au respect d'un objectif de meilleure performance énergétique ;
- par l'incitation à la rénovation des logements anciens en lançant avec le concours de l'Etat une grande OPATB (Opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments) sur l'ensemble du territoire parisien .

La Ville de Paris devra donner l'exemple :

- en rénovant les locaux et dont elle est propriétaire et dont le « bilan carbone » aura démontré la voracité énergétique.
- en favorisant davantage les énergies renouvelables en intégrant dans ses marchés de fourniture d'électricité et de chauffage des critères privilégiant l'utilisation d'électricité « verte ».

Protéger notre environnement passe aussi par tout ce qui touche à notre consommation et au traitement des déchets. L'incinération des ordures ménagères est elle aussi une source d'émission de gaz à effet de serre. Pour en limiter les effets, il faudra établir un nouveau plan de prévention des déchets qui permette de parvenir à une baisse significative de la production des déchets des ménages, de rendre plus performante la collecte sélective et de trouver des alternatives à l'incinération. Par ailleurs, la possibilité de récompenser par voie fiscale (taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe de balayage) les comportements utiles à la préservation de l'environnement sera étudiée.

- L'impulsion et le contrôle de cette politique transversale en faveur de l'environnement sera confiée au Premier Adjoint au Maire. Celui-ci devra, (comme c'était le cas de l'adjoint aux Finances), bénéficier d'un visa préalable à l'introduction de toute délibération. Il pourra saisir le Maire de Paris de toute demande d'étude, ou d'enquête sur les mesures prises (ou à prendre) par les services pour préserver l'environnement .Il présidera un comité d'évaluation des politiques menées dont les travaux seraient rendus publics annuellement. Il présidera l'observatoire des technologies environnementales qui aura pour mission d'observer les pratiques utilisées à travers le monde et d'évaluer l'adaptabilité à Paris.

- Une procédure de fixation des objectifs et d'évaluation des résultats sera conduite de manière systématique comme cela se fait déjà dans d'autres collectivités. Cette procédure d'Agenda 21 simplifiée et déconcentrée, s'adressera non seulement aux services municipaux mais aussi à l'ensemble des SEM de la Ville de Paris. Un système de rémunération au mérite sera mis en place, en concertation avec les organisations syndicales pour intéresser les salariés à la réalisation de ces objectifs.